



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question orale n° 73

Texte de la question

M. André Chassaigne souhaite interroger Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le devenir de l'hôpital public de proximité d'Ambert. D'ores et déjà, la fermeture de la maternité d'Ambert en juillet 2007 a eu pour conséquence la suppression de tous les soins gynécologiques dispensés dans l'arrondissement : la prévention n'est plus assurée, notamment le dépistage en cancérologie pour l'ensemble des femmes, hormis les parturientes. Le plan Valencien constitue dans le même temps une épée de Damoclès sur le bloc opératoire, la chirurgie, les soins intensifs et le fonctionnement du SMUR vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La situation financière est aggravée par la mise en oeuvre de la T2A à 100 % en 2008. Quant au paiement légitime des RTT, les conditions restent encore bien floues au regard des conséquences sur le budget de l'établissement. Mais le devenir de l'hôpital d'Ambert est d'autant plus compromis que le directeur en place conduit une gestion drastique et hégémonique avec l'aval de l'agence régionale de l'hospitalisation. En ce qui concerne la gestion du personnel, le directeur multiplie les décisions arbitraires, sous le prétexte de gérer la pénurie, avec des effets pervers et au détriment du bon fonctionnement de la structure : affectation autoritaire sur de nouveaux postes, surcharge de travail pour certains agents, utilisation abusive de stagiaires en cours de formation, suppressions de postes non fondées, regroupement de services, contrats non renouvelés après de nombreuses années de travail, refus d'employer des praticiens candidats sur certains postes vacants (anesthésiste, psychiatre). Pressions et stress amplifient une ambiance délétère. Cet état de fait comme la gestion financière, sont dénoncés et condamnés par l'ensemble du conseil d'administration. Dans ces conditions, quel peut être le devenir de l'hôpital d'Ambert ? Il lui demande où en est la mutation du directeur dont le départ est annoncé depuis plusieurs mois.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DE L'HÔPITAL D'AMBERT DANS LE PUY-DE-DÔME

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne, pour exposer sa question, n° 73, relative aux perspectives de l'hôpital d'Ambert dans le Puy-de-Dôme.

M. André Chassaigne. Je souhaite interroger Mme la ministre de la santé sur le devenir de l'hôpital public de proximité d'Ambert.

La fermeture de la maternité d'Ambert - non loin d'Issoire - en juillet 2006, a entraîné la suppression de tous les soins gynécologiques dispensés dans l'arrondissement, qui compte près de 30 000 habitants. Ainsi, la prévention n'est plus assurée, notamment le dépistage en cancérologie pour l'ensemble des femmes, sauf pour les parturientes. Le plan Valencien constitue dans le même temps une épée de Damoclès sur le bloc opératoire, la chirurgie, les soins intensifs et le fonctionnement du SMUR vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La situation financière est aggravée par la mise en oeuvre de la T2A à 100 % en 2008. Quant au paiement - légitime - des RTT, les conditions restent encore floues au regard des conséquences sur le budget de l'établissement. Mais le devenir de l'hôpital d'Ambert est d'autant plus compromis que le directeur en place conduit une gestion drastique et hégémonique...

M. Jean-Paul Bacquet. C'est pire que tout !

M. André Chassaigne....avec l'aval de l'agence régionale de l'hospitalisation. En ce qui concerne la gestion du personnel, le directeur multiplie les décisions arbitraires, sous prétexte de faire face à la pénurie, au détriment du bon fonctionnement de la structure : affectations autoritaires à de nouveaux postes, surcharge de travail pour certains agents, utilisation abusive de stagiaires en cours de formation, suppressions de postes infondées, regroupement de services, contrats non renouvelés après de nombreuses années de travail, refus d'employer des praticiens candidats à certains postes vacants en anesthésie ou en psychiatrie. Les diverses pressions et le stress alourdissent une ambiance déjà délétère. Cet état de fait et la gestion financière sont dénoncés et condamnés par le conseil d'administration et le corps médical dans leur ensemble.

M. Jean-Paul Bacquet. Et l'ARH ne fait rien !

M. André Chassaigne. Dans ces conditions, quel peut être le devenir de l'hôpital d'Ambert ? Qu'en est-il de la mutation du directeur, dont le départ est annoncé depuis plusieurs mois ?

Je rappelle que des contacts multiples ont été pris avec la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins de votre ministère. Ces démarches ont eu l'appui des plus hautes autorités de l'État et de la santé sur notre département.

M. le président. Monsieur Chassaigne, veuillez poser votre question !

M. André Chassaigne. Je termine, monsieur le président, mais reconnaissez que c'est un sujet très important. Depuis six mois, l'imminence du départ de ce directeur a été plusieurs fois annoncée au président du conseil d'administration et à moi-même. Mais ces annonces n'ont pas été suivies d'effet et les conséquences désastreuses de cette situation risquent d'être difficilement récupérables. Je me suis entretenu plusieurs fois de cette affaire avec Mme la ministre de la santé, sans obtenir une réponse précise.

M. le président. M. le secrétaire d'État chargé des sports va vous répondre.

M. André Chassaigne. J'ai rencontré le directeur adjoint du cabinet de Mme la ministre et je lui ai exposé la situation, mais il n'en est rien résulté. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Jean-Paul Bacquet. Il suffirait de renvoyer et l'ARH, et le directeur...

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports*. Vous interrogez Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation du centre hospitalier d'Ambert.

Comme vous le savez, le schéma régional d'organisation des soins ne préconise pas la fermeture de l'activité de chirurgie, malgré une très grande fragilité liée à une activité réduite et surtout au petit nombre de praticiens - chirurgiens et anesthésistes - dont elle bénéficie.

Après la création du SMUR, qui a permis de structurer la prise en charge, il faut désormais mutualiser les moyens avec le centre hospitalier de Thiers, afin d'éviter que les équipes ne soient isolées : cette mutualisation est un gage de qualité.

C'est dans cet esprit que l'ARH prépare un projet de territoire dont la mise en oeuvre va débiter dans les premiers jours de janvier avec l'appui d'un cabinet d'audit. L'offre de soins que propose le centre hospitalier d'Ambert est indispensable, mais il est impératif d'en redéfinir les contours.

Au-delà, je souhaite apporter trois précisions concernant la situation du centre hospitalier d'Ambert. Tout d'abord, les consultations de gynécologie sont bien effectuées à Ambert, au sein du centre périnatal de proximité, qui a remplacé la maternité. Ensuite, il faut trouver rapidement une solution permettant un retour à la normale sur le plan du management. Enfin, le maire d'Ambert vient d'informer l'ARH qu'il reprenait ses fonctions de président du conseil d'administration : cela traduit un apaisement de la situation et le retour à un fonctionnement normalisé des instances.

Ces éléments doivent être de nature à vous rassurer. C'est en tout cas le vœu de Roselyne Bachelot-Narquin.

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne, pour trente secondes.

M. André Chassaigne. Je suis scandalisé : aucune réponse précise n'est apportée. Depuis des mois, la population, le corps médical, le conseil d'administration et les élus se battent pour faire partir ce directeur qui est en train de tuer l'établissement. Le conseil d'administration fonctionne de nouveau, c'est vrai, mais on ne peut pas parler de normalisation. Actuellement, la volonté du ministère de la santé, relayée par l'ARH, est de laisser en place, au nom du " management ", comme vous dites, un directeur qui prend toutes les mesures pour sacrifier cet établissement, pour le vider de sa substance, pour le tuer !. Après avoir porté de tels coups à l'institution, il sera facile de fermer certains services, notamment le bloc chirurgical.

Cette absence de réponse de la part de la ministre de la santé est inacceptable, et j'en ferai part à la population

et aux élus locaux. Je vous assure qu'ils en seront scandalisés. La situation ne peut plus durer.

M. le président. Monsieur Chassaigne...

M. André Chassaigne. Vous faites preuve d'un véritable mépris pour les élus locaux, pour la population et pour le corps médical ! Cette réponse est inacceptable !

M. le secrétaire d'État chargé des sports. Je transmettrai vos propos à Mme la ministre de la santé.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 73

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7896

Réponse publiée le : 19 décembre 2007, page 5350

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 décembre 2007